



Déclaration SE-Unsa

CAPD du 23 mars 2018

Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale,

Aujourd'hui, en une seule après-midi, nous allons traiter sur 2 instances rapprochées 2 sujets qui touchent directement et sensiblement nos collègues.

Tout d'abord la classe exceptionnelle. Bien que sa création corresponde dans l'esprit à une vraie possibilité de progression de carrière, nous ne pouvons que déplorer la composition des viviers et leur ratio. En effet, les 80% du vivier 1 nous semblent totalement disproportionnés par rapport au vivier 2. Ainsi, les collègues qui n'entrent pas dans les cases prévues n'ont que très peu de chances d'accéder un jour à la classe exceptionnelle. D'autant que la proportion prévue sur la population enseignante est déjà étique. Et dans le vivier 1, la diversité des missions valorisées ressemble à un catalogue à la Prévert. Nous souhaitons, demandons, exigeons pour nos collègues auprès du ministère plus de cohérence et plus d'équité dans la progression de carrière.

A ceci est directement liée la liste d'aptitude pour la direction d'école. Les candidats qui seront refusés n'auront que très peu de chance d'accéder un jour à la classe exceptionnelle.

Par ailleurs, actuellement, beaucoup de nos collègues sont confrontés à la disparition de leurs temps partiels. De tels reculs sont inadmissibles, les agents ne doivent pas payer les politiques de notre ministère, cessons de faire des économies sur le dos des personnels. La disparition des temps partiels met en danger l'équilibre professionnel, personnel et sanitaire des personnels. Un temps partiel, c'est du salaire en moins et une future décote sur la retraite, aucun enseignant n'y a recours uniquement par confort personnel, il y a toujours une raison profonde à cela.

Enfin, à ce jour, il n'y a qu'un seul candidat pour passer dans les corps des PE alors que 2 places sont ouvertes. Le SE-Unsa en son temps avait seul accompagné ce changement par sa signature. Nous souhaiterions qu'à présent, les retraités puissent également demander et obtenir d'intégrer le corps des professeurs des écoles.

Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale, je vous remercie.